**Convocation du Conseil Municipal** du 3 juillet 2020 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l’élection des sénateurs

**Séance du 10 juillet 2020 à 9 heures 00**

L’an deux mille vingt, le dix juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Bruno LAVILLE, Chantal BOUDON, Benoît DUPOUY, Maryline BERLAND, Nicolas PLAULT, Juliena ABERLEN, Jérôme VIALA, Florence VAZ, Richard TILLHET

**Absent :** Alcino NUNES

**Secrétaire de séance :** Nicolas PLAULT

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L’ELECTION DES SENATEURS**

M. Michel DULON, maire a ouvert la séance.

M. PLAULT Nicolas a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire a procédé à l’appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu’en application de l’article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l’ouverture du scrutin à savoir : ABERLEN Juliena, DUPOUY Benoît, BOUDON Chantal, LAVILLE Bruno

Le Maire a indiqué que conformément à l’article L284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué, et 3 suppléants.

Elections des délégués :

Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Candidat : Michel DULON

Nombre de suffrages obtenus : 10

M. DULON Michel, né le 20 septembre 1956 à Soulignac a été proclamée élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Elections des suppléants :

Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Candidats : Chantal BOUDON, Bruno LAVILLE, Jérôme VIALA

Chantal BOUDON : 10

Bruno LAVILLE : 10

Jérôme VIALA : 10

En application de l’article L288 du code électoral, l’ordre des suppléants a été déterminé successivement par l’ancienneté de l’élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l’issue du même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis en cas d’égalité de suffrages, par l’âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Mme Chantal BOUDON, née le 17 juin 1957 à SOULIGNAC a été proclamée élue au 1er tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

M. Bruno LAVILLE, né le 25 mai 1961 à SOULIGNAC a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Jérôme VIALA, né le 4 décembre 1978 à LANGON a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

La séance est levée à 10 h 00.